

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Barbara Polla, Micheline Spoerri,
Florian Barro, Janine Berberat et Pierre Ducrest*

Date de dépôt: 5 janvier 1999

Proposition de motion pour un Etat moins endetté

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance du déficit public ;
- le rejet par le peuple de la loi constitutionnelle liée au « paquet ficelé » ;
- la nécessité de trouver de nouvelles pistes pour diminuer la dette de l'Etat ;

invite le Conseil d'Etat

à présenter dans les meilleurs délais au Grand Conseil une liste des actifs du patrimoine financier rapidement réalisables et leur valeur estimée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La réduction de la dette est aujourd'hui un objectif prioritaire dans la mesure où cette dette et les frais financiers qu'elle génère engloutit progressivement une part de plus en plus importante des contributions de chacun d'entre nous à la vie publique. Le peuple genevois, par son rejet massif, le 20 décembre dernier, du dit « paquet ficelé » nous a donné, une fois encore, un signe très clair : ce qu'il veut, c'est une meilleure gestion de l'Etat, des économies qui ne touchent pas aux prestations sociales, avant toute entrée en matière de sa part pour contribuer à l'équilibre des finances. Une des façons, parmi d'autres, de répondre à cette demande de rigueur budgétaire, peut être trouvée par le biais de la réalisation des actifs du patrimoine financier. A l'heure actuelle, nous avons davantage besoin d'un Etat bien géré que d'un Etat propriétaire.

Or, pour déterminer quels sont les actifs qui peuvent être réalisés, il nous en faut une liste complète et détaillée, assortie d'indications du Conseil d'Etat quant à ceux qui seraient selon lui le plus rapidement réalisables. On peut évoquer notamment les actions et parts sociales mais aussi les nombreux immeubles et terrains dont la valeur totale au bilan était de 1,13 milliards à fin 1997. Ces immeubles et terrains devraient faire l'objet d'un plan de libération et de désengagement tel que le réclame à l'unanimité la commission parlementaire ad hoc de l'audit dans son rapport du 1^{er} décembre 1998.

Une fois le plan de désengagement mis en place et la réalisation des actifs effective, il sera alors essentiel de faire en sorte que l'entièreté des gains réalisés soient systématiquement et exclusivement affectés à la réduction de la dette.

Pour ces diverses raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat, en insistant sur l'urgence de sa réponse.